



# Je suis un particulier ou une association, je souhaite louer la salle du Four à Chaux : Comment m'y prendre ?

## 1/ Je contacte la mairie pour mettre une option sur la date souhaitée.

Toutes les réservations doivent se faire en en mairie. Les demandes sont traitées dans l'ordre d'arrivée, selon la disponibilité de la salle.

**Contact réservation : [servaccueil@stthurial.fr](mailto:servaccueil@stthurial.fr) – 02 99 85 32 72**

► La mairie me transmet le contrat de location à compléter.

## 2/ Je retourne le contrat complet.

Je retourne rapidement le contrat complété et signé, accompagné des pièces suivantes :

- Cautions
- Règlement (chèque ou espèces)

**La signature du contrat vaut acceptation du règlement.**

## 3/ A l'approche de l'évènement, je prends RDV pour l'état des lieux.

Vous devrez contacter le **responsable des services techniques au 06 24 28 53 63 la semaine précédant la réservation**. Il sera alors convenu des rendez-vous pour l'état des lieux entrant et sortant.

Les clés sont remises lors de l'état des lieux entrant par les services techniques.

## 4/ J'ai un problème durant la location.

Vous composez le **numéro d'astreinte au 06 24 28 87 43**.

## 5/ Après la location

Les chèques de caution sont restitués au locataire en échange des clés lors de l'état des lieux de sortie par les services techniques.